

## TRI DU MATERIEL SOUILLE

Rédigé : H.Ney / 13.02.2012

Vérifié : C. Brehier/13.02.2012

Approuvé : H. Ney/13.02.2012

### 1. Objet

- Trier le matériel souillé de manière à ce qu'il suive le traitement qui lui est adapté (nettoyage, désinfection, séchage) ou soit éliminé (Usage Unique).

### 2. Arrivé du matériel souillé

- Le matériel souillé arrive au sas des locaux sales (production ou STER BOP), dans des sacs, bacs plastique fermés ou bacs étanches, récoltés dans les unités et déposés dans les chariots de ramassage ;
- Tous ces dispositifs ont été pré-désinfectés dans les unités, excepté les DMx concernés par la Maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ).
- Dans les blocs opératoires, le personnel infirmier spécialisé de salle d'opération est responsable de cette opération et doit, conformément aux bonnes pratiques de retraitement des dispositifs médicaux stériles suisses, et aux engagements des contrats de prestation internes stérilisation-blocs opératoires, s'assurer que les DMx ont été démontés, les creux immersés, les pinces et ciseaux ouverts, et les instruments systématiquement associés à leur contenu (produit) Sterigest.

### 3. Tri

- Selon le type de matériel (thermolabile, thermostable, plastique, à usage unique) ;
- Selon le traitement qui doit suivre (manuel, machine, ultrasons ou non) ;
- Selon l'appartenance (catalogue, transit).

## TRI DU MATERIEL SOUILLE

	Mat. thermolabile		Mat. thermostable		Usage unique
Machine	Catalogue	Transit et Blocs	Catalogue. <b>avec</b> Ultrasons	Blocs et Transit <b>avec</b> Ultrasons	Éliminer
Manuel	Catalogue	Transit	Catalogue. <b>sans</b> Ultrasons	Blocs et Transit <b>sans</b> Ultrasons	
	Catalogue	Transit	Catalogue	Blocs et Transit <b>avec et sans</b> Ultrasons	

- Pour les Traitements spécifiques (ex : MCJ), voir protocoles spécifiques.

### 3.1 Tri pour le traitement des DMx aux Ultrasons

- Tout dispositif rigide, plein, creux avec un diamètre supérieur à 0,6mm et non poreux ;
- Tous les instruments à articulation préalablement ouverts et/ou démontés ;
- **Attention** : identifier le panier avec le nom de l'unité pour les dispositifs en transit.

### 3.2 Tri pour le traitement manuel des DMx

- Matériel délicat qui peut être abîmé lors du lavage machine (même avec des racks) ;
- Matériel creux sans buse d'adaptation dans les machines (aiguilles, tiges, seringues, etc.) ;
- Matériel trop petit (traverse la grille du filtre) ;
- Thermolabile (sans programme adapté dans la machine) ;

### 3.3 Tri pour le traitement des DMx en machine à laver

- Tout matériel autre que ceux à traitement manuel (voir point 3.2) ;
- Selon le type d'article afin d'effectuer le programme machine ad-hoc (voir tableau ci dessus) ;

Les dispositifs sont placés soit dans des paniers (instruments) des tenant compte d'un nombre préétablie selon « *Nombre d'instruments par panier des machines à laver* » soit directement dans les convoyeurs des machines « *préparation d'une charge* ».

**Attention** : Les chariots et les bacs de transports sont lavés dans le tunnel de lavage HAMO DW.

### 3.4 Tri pour le traitement du Matériel en transit

- Ce matériel est identifié et traité séparément par service ;
- Est toujours accompagné avec sa fiche de transit dûment remplie ;

**Remarque :** Une partie du matériel en transit est traité complètement par les services propriétaire ainsi que le contrôle de fonctionnalité ; la SC effectue uniquement le contrôle de propreté lors de l'emballage.

### 3.5 Tri pour le traitement du Matériel du catalogue

- voir tableau ci dessus.

## 4. Tri du Matériel des blocs opératoires

- trier selon point 3 ;
- Le matériel est identifié et traité dans la zone sale STER BOP ;
- Il est accompagné de la « fiche de retour du matériel » qui sert à vérifier les DMx arrivés et la traçabilité.

## 5. Tri pour traitements spécifiques (MJC, non immergables)

Suivre les protocoles spécifiques existants.